L'ADMINISTRATEUR DE L'ÉCOLE NATIONALE DES ARTS INDUSTRIELS

Quarante-sixième année. — N° 14 (EDITION DU MATIN) LUNDI 14 JANVIER 1901.

Journal de Roubaix

TARIF D'ABONNEMENTS. — Roubaix-Tourcoing, le Nord et les départements limitrophes : Trois mois, 5 fr. ; Six mois, 9 fr. ; Un an, 18 fr.
Les autres Départements et l'Etranger le port en sus.
Agence particulière à Paris, 26, rue Feydeau

Bureaux et Rédaction : Roubaix : 71, Grande-Rue. — Tourcoing, rue Carnot, 5
Directeur-Propriétaire : Alfred REBOUX

ABONNEMENTS ET ANNONCES : A Roubaix, aux bureaux du journal, Grande-Rue, 71. — A Tourcoing, aux bureaux du journal, rue Carnot, 5, et à la librairie Wattecuw, rue Saint-Jacques, 39. — A Paris, à l'*Agence Havas*, place de la Bourse, 8. — A Bruxelles, à l'Office de Publicité, 46 rue de la Madeleine. — A Mouscron, chez M. Hurat Lescoen, rue de la Station. — En vente à Paris : aux Bibliothèques de la gare de l'Est, de la gare du Nord et de la gare St-Lazare.

CE NUMÉRO
Comprenant HUIT PAGES
NE DOIT ÊTRE VENDU
QUE 5 CENTIMES

NOS FEUILLETONS

Nous commencerons Dimanche prochain *la publication de*

PÈRE INCONNU

par Pierre SALES

CHRONIQUE

PAROLE DE TOBIN

— Ah ! nom d'un tremblement, on se fait pas de bile ici !

Ce soir-là, un soir brumeux de l'automne 1793, les deux vieux Rémy et leur fille, la jolie petite Suzelle, soupaient avec les deux vieux Tobin et leur garçon Hubert. Ils levaient tous six leurs gobelets pour trinquer quand l'apostrophe imprévue et gouailleuse de cette grosse voix mâle les fit tressaillir et les tint en suspens. Ils tournèrent les yeux vers la porte de la ferme qui venait de s'ouvrir sous un grand coup de poing et, à la vue du gars couvert de sa longue pélerine de drap et debout sur le seuil, la vieille Tobin s'écria :

Ah ! bon Jésus ! C'est notre aîné... C'est notre grand Thierry ! Quel bonheur de te voir, mon fils, mais comme te voilà pâle... et maigri... et changé !

— Ah ! c'est que là-bas, de l'autre côté de la Loire, on ne se coule pas le temps si doucement qu'ici ! fit Thierry d'une voix âpre où vibrait un reproche.

Sa mère s'était levée et l'embrassait. Les autres encore saisis de cette brusque entrée qui leur avait coupé la soif et l'appétit, se regardaient indécis et décontenancés. La vieille Tobin interpella son homme, puis son cadet qui demeurait assis tout près de la petite Suzelle.

— Eh bien, le père, et toi, le frèrot, c'est comme ça que vous accueillez votre grand ?

— Parole ! reprit Thierry, on croirait que je vous fais peur et que je tombe en trouble-fête !

Le vieux Tobin et Hubert vinrent l'embrasser ensemble.

— Oh ! non, tu ne me fais pas peur ! dit le cadet, secouant sa surprise dans un grand élan d'affection : tu arrives on ne peut mieux, au contraire, car nous étions en train de...

Mais la mère qui débarrassait l'aîné de sa pélerine interrompit l'explication du cadet par un cri d'étonnement.

— Ah ! mon Dieu... il a le bras bandé ! Il est blessé, le pauvre grand ! Il est blessé !

On l'entoura dans une consternation. C'était, pour les braves gens, comme s'ils avaient eu à se reprocher la blessure de leur fils. Honteux d'avoir été surpris à boire et se réjouir, tandis qu'un tel malheur avait atteint son frère, Hubert, dans un scrupule délicat, évitait de regarder Suzelle qui, toute tremblante encore, ne pouvait détacher ses grands yeux doux de ce rude Thierry dont instinctivement elle avait un peu peur.

— Est-ce que ton bras te fait bien souffrir ? demanda la vieille Tobin.

— Non, pas depuis qu'on a retiré la balle et ressoudé les os ; mais c'est égal, la mère, ne le tripotez pas trop : c'est encore sensible.

On n'osait plus rien dire, rien expliquer. Thierry, son premier sentiment de dépit calmé, proposa gaiement :

— Baste ! le plus gros mal est passé. Il faut pas bouder le souper pour ça. Je serais le premier puni ! Quand il y en a pour six, il y en a bien pour sept ! A table !

Les bonnes gens se rassirent, mais Thierry fut le seul à se sentir faim. Sa mère lui remplissait son assiette et le père son gobelet. A mettre les bouchées doubles, il retrouvait sa belle humeur et contait, aussi gaiement que possible, les marches, les fatigues, les surprises, les espérances et les déboires quotidiens de sa guerre d'embuscades contre les bleus. Les vieux écoutaient bouche bée ; les jeunes, Hubert et Suzelle, gardaient une vague appréhension, un pressentiment que l'aîné, sous cette faconde, dissimulait quelque chose qu'il hésitait encore à dire.

— Pourquoi ne nous écrivais-tu rien de tout cela ? demanda le cadet.

— A quoi bon ? répondit Thierry. Dans une lettre, je n'aurais jamais su glisser le mot pour rire qui fait oublier toutes les peines. C'eût été plus d'inquiétude pour vous sans moins de misère pour moi !

— Ah ! mon grand, dit Hubert profondément ému, sois sûr que si j'avais pu alléger les misères d'aussi peu que ce fût, je l'aurais fait de tout mon cœur !

— Ah ! petiot, fit l'aîné, voilà une bonne parole ! Je t'avoue que je l'attendais et qu'elle me met à l'aise pour dire ce qui me reste à dire. Ecoute bien, ma blessure me rend impotent pour bien des mois. Bon à rien, devenu une bouche inutile, là-bas, de l'autre côté de la Loire, au Lorroux, il a m'a bien fallu accepter mon congé quand il me fut signifié par M. de la Pommeraye, notre capitaine, et par notre bon aumônier, l'abbé Picherit.

— Je les connais, dit Hubert, et je sais où se trouve Lorroux. Continue.

— Sur le point de partir, poursuivit Thierry, je me sentis tout humilié de laisser mes braves camarades dans le danger. Je comprenais bien que je ne pouvais pas rester à leur manger leur miche de pain dur sans faire le coup de feu ; mais la guerre se fait si rude et les hommes sont si rares que ça me semblait aussi pleutre et capon de filer que si j'avais déserté. Et, sous cette impression-là, je dis au capitaine, à l'aumônier, aux camarades : « Je m'en vas, mais les Tobin ne vous lâchent pas pour ça. J'ai un cadet qui n'est pas manchot comme moi, le brave gars. Je crois pouvoir vous promettre, en son nom comme au mien, que, le jour même de mon retour, il viendra me remplacer dans votre compagnie. C'est un devoir d'honneur pour les Tobin ! »

Il y eut un silence de stupeur. Hubert pâlit légèrement et enveloppa la douce et gracieuse Suzelle d'un regard de tristesse et d'amour infinis. Elle, la pauvrette, frémit, et ses jolis yeux bleus se fermèrent de douleur. Mais l'aîné, sans rien observer, agacé du mutisme de son frère, interrogeait avec impatience :

— Aurais-tu peur, cadet ? Ferais-tu mentir ton grand ?

— Non, non, ne t'inquiète pas, dit Hubert. Ta parole et la mienne, çà ne fait qu'un ! Ce n'est pas la peur qui me trouble, je partirai.

— Merci, petiot, reprit le frère en lui tendant sa main libre. J'étais bien sûr de ça ! Et maintenant, buvons à la victoire des gars !

Il y eut un choc de gobelets, mais bien des mains tremblèrent et tous, sauf Thierry, ne burent qu'à petits coups : le cidre ne passait pas dans leur gorge étranglée.

Animé par le retour, à demi-grisé par sa bombance, l'aîné se remit à conter ses campagnes avec tant de verve et de vivacité qu'il força l'attention des quatre vieux. C'était le moment guetté par le cadet. Penché vers la jeune fille, il lui glissa à l'oreille quelques mots si tendres et pourtant si impérieux qu'elle n'osa quitter sa place quoiqu'elle suivit tous ses mouvements avec angoisse.

Hubert se leva lentement et si naturellement que personne ne tourna la tête. Fixant toujours, par-dessus les autres, son regard de prière et de tendresse infinies dans le regard de Suzelle, le doigt posé sur sa bouche afin de lui commander le silence, il gagna le seuil et sans bruit il entr'ouvrit la porte. A ce moment, il détacha son doigt de ses lèvres dans l'envoi de son dernier baiser, puis disparut.

La pauvre enfant, soumise à la volonté de celui qu'elle aimait, n'eut pas un appel, pas un cri de désespoir ; mais, à bout de force, elle poussa un petit soupir et, défaillante, laissa retomber sa jolie tête sur son épaule. A cette faiblesse, aux pleurs silencieux qui roulaient sur ses joues blanches, on s'émut et, ne voyant plus le cadet, on devina bien qu'Hubert venait de s'en aller sans rien dire pour éviter le déchirement des adieux. Seul, ne comprenant pas, Thierry questionnait :

— Pourquoi donc le cadet est-il parti comme ça et pourquoi la petite pleure-t-elle toutes ses larmes ?

Alors le vieux Tobin avoua dans une tristesse très simple :

— On ne t'a pas dit pour ne pas offenser ton malheur de notre joie, mais c'était, ce soir, le souper de fiançailles d'Hubert et de Suzelle.

Et, devant tous ces visages blêmes, le grand, honteux et dégrisé, pénétré de remords à son tour, balbutiait :

— Ah ! nom d'un tremblement, si j'avais su ! Mais je ne savais pas, moi... je ne savais pas...

CHARLES FOLEY.

Informations

L'AFFAIRE ESTERHAZY DEVANT LE CONSEIL D'ETAT

Paris, 12 janvier. — Le Conseil d'Etat, section du contentieux, a examiné, cette après-midi, le recours formé par l'ex-commandant Esterhazy contre le décret de réforme rendu sur avis du Conseil d'enquête.

M. Esterhazy invoque 10 moyens d'annulation. Les trois principaux seuls, développés par Me Chovel, son avocat, sont les suivants :

1. Toutes les pièces du procès-verbal d'enquête n'ont pas été signées par les membres de ce Conseil.

Un morceau de papier contenant les détails intéressants a été collé après coup à ce procès-verbal, et ne porte aucune signature.

2. Après la contitution de cette enquête, certaines pièces du dossier ont été enlevées et d'autres ajoutées.

3. Le Conseil d'enquête qui devait être composé d'officiers faisant partie de la région du corps d'armée auquel appartenait Esterhazy, était composé uniquement d'officiers de la 9e division d'infanterie, non pris par ordre du tableau.

Me Nivard, au nom du Ministère de la Guerre a conclu au rejet de ce pourvoi. M. Arrivière, maître des requêtes, faisait fonctions de ministère public, a combattu ses différents moyens.

L'arrêt sera probablement rendu vendredi prochain.

LE COMMANDANT CUIGNET

Me Ménard a été avisé vendredi par le gouverneur de Paris, qu'il n'était plus à l'avenir autorisé à communiquer avec le commandant Cuignet.

LA DATE DE LA CLOTURE DE LA CHASSE

Paris, 12 janvier. — Sur la proposition des préfets, la clôture de la chasse a été fixée au dimanche 3 février 1901.

LES SCANDALES DE LIMOGES

Paris, 12 janvier. — Les scènes scandaleuses qui se produisirent au cours de l'été dernier, à Limoges, devant un asile de tuberculeux, fondé par une personne d'une charité admirable, Mlle Nouallier, auront des suites parlementaires.

M. Labussière, député et maire de Limoges sera entendu à ce sujet mardi prochain au Palais-Bourbon, par la commission d'assurance et de prévoyance sociales qui s'occupe, en ce moment, d'un projet de loi concernant la surveillance des établissements de bienfaisance privés.

LE PORT DE LA SOUTANE

Person-Beaumont, 12 janvier. — Un procès-verbal pour port du costume ecclésiastique vient d'être dressé contre M. Armand Ancourt, curé-doyen de Beaumont.

Un autre procès-verbal a été dressé contre M. Clovis, procuré de Saint-Pierre du Vaugiey (Eure). C'est la seconde fois que ce dernier est ainsi arrêté sur le territoire de la commune de Person.

INCENDIE D'UNE FILATURE A MULHOUSE

Mulhouse, 12 janvier. — Hier après-midi, un violent incendie a partiellement détruit les établissements de la filature mulhousienne de coton, située porte du Miroir.

Le feu s'est déclaré dans le bâtiment principal de l'usine, dont tout l'intérieur a été brûlé au ras du sol.

Il y a pour environ un million de pertes, et deux cents ouvriers sont sans travail.

DON PRINCIER

La Société de Mécènes artistiques connu sous le nom de « Les Amis du Louvre » vient d'offrir au musée une superbe tapisserie de Quentin Metsis, représentant le jugement dernier et exécutée à Bruxelles au XVe siècle. C'est une des plus belles pièces de la collection du duc d'Albe, dont deux tapisseries sont à Amsterdam. Celle du Louvre vaut 70.000 francs.

Le fils de Meissonnier vient de donner au cabinet des Estampes, six cuivres originaux de son père, dont un surtout, est une pièce unique représentant un hercule. On va les faire encadrer et dorer.

UNE POESIE LATINE DE LEON XIII

Rome, 12 janvier. — L'« Osservatore romano » publie la poésie latine du Pape, dédiée au Christ à l'occasion du commencement du siècle.

Le Pape a reçu aujourd'hui six cardinaux et plusieurs prélats de Curie.

LE DISCOURS DU DUC DE NORFOLK

Londres, 12 janvier. — Une dépêche de Rome aux journaux, annonce que lord Curry, ambassadeur d'Angleterre auprès du Quirinal, est allé au ministère des affaires étrangères, pour donner des explications au sujet du discours du duc de Norfolk.

NAVIRE EN PERDITION

Londres, 12 janvier. — On est sans nouvelles du vapeur « Ingerheim », qui a quitté Glasco wle 23, décembre pour Saint-Nazaire. On craint que le navire n'ait sombré sur la côte galloise.

UN EPOUVANTABLE INCENDIE EN ESPAGNE

Madrid, 12 janvier. — Un incendie considérable s'est déclaré à Mucientès, province de Valladolid ; le feu menace de détruire la moitié de la ville. Deux personnes ont été brûlées vives. Le préfet de Valladolid se rend sur les lieux de l'incendie en même temps que les pompiers.

L'ACTUALITÉ

UN DEPUTE RADICAL-SOCIALISTE. — Le Ministre des Colonies est un clérical... la preuve, c'est qu'il vient de décorer encore une religieuse... eh bien, je montrerai tous les jours à la tribune pour lui crier : « Et ta sœur ? »

CHOSES ET AUTRES

En correctionnelle.

Un témoin en état d'ébriété dépose :

— Monsieur le président, dit-il d'une voix pâteuse, par moi vous alles connaitre la vérité.

Le président, jovial :

— En tout cas, elle ne sortira pas d'un puits !

—×—

A la gargote.

— Garçon, voulez-vous prier le patron de venir me parler ?

— Le patron est à dîner, monsieur.

— Où dine-t-il donc ?

— Au restaurant d'en face !

L'ALLIANCE RUSSE

Une note officieuse. — Difficultés anglaises. Les engagements pris

Le « Petit Parisien », journal de M. Dupuy, ministre de l'agriculture, prend texte du télégramme adressé par le Czar au président de la République, et de la réponse du comte de Lamsdorff aux félicitations de M. Delcassé pour démontrer l'accord intime existant entre les deux pays alliés, non seulement dans le présent mais aussi dans l'avenir.

Les conséquences du télégramme du Czar, un peu tardives, arrivent pourtant à l'heure. En effet, si le ministère, ces jours derniers, n'était pas sans inquiétudes, sur les conséquences qu'avait eues l'attitude du général André, il est en droit de se réjouir aujourd'hui de la reprise des bonnes relations entre la France et la Russie.

Les difficultés qu'avaient fait naître les mesures prises par le général André sont aplanies à la suite de promesses faites, dit l'« Eclair », par le gouvernement français.

En même temps, du reste, que paraissait la note du « Petit Parisien » un journal russe publiait de son côté, une note à même tendance, dont l'« Agence Havas » transmet le résumé suivant :

« Saint-Pétersbourg, 11 janvier. — Le journal « Rossia » exhorte l'opinion publique française à calmer la nervosité provoquée inopinément en elle sans motifs plausibles par les récents articles de la « Novoié Vrémia » sur l'armée française.

» En effet, dit le journal, en dehors de cette manifestation de journal, indépendante, absolument aucun fait matériel, politique ou autre, n'est venu dans ces derniers temps montrer que la Russie ait le moindre désir de rompre l'alliance avec la France, à laquelle elle ne cessera de prodiguer, au contraire, d'indubitables témoignages de sincère amitié. »

LE SIÈGE D'UNE MAISON

A SAINTE-SAVINE

Un malfaiteur qui s'enferme dans son grenier. Coups de fusil tirés sur les gendarmes et sur la foule. — Plusieurs blessés.

Sainte-Savine, 12 janvier. — Depuis hier matin un nommé Coquard, demeurant rue Chicherey, inculpé de vols multiples, tient en échec les brigades de la gendarmerie de Troyes venues pour l'arrêter. Coquard s'est enfermé dans son grenier avec des armes et des munitions. Il a vérouillé toutes les portes, et menace quiconque ose approcher. Il a déjà tiré trois coups de fusil sans heureusement atteindre personne.

La maison qu'habite Coquard a été assiégée toute la nuit. Ce matin, la situation n'a pas changé. Coquard a mis en joue le procureur de la République, mais il n'a pas tiré. On espère s'emparer de lui par la famine.

Une foule considérable stationne dans les environs.

Sainte-Savine, 12 janvier. — Le siège de la maison de Coquard continue. Coquard qui, depuis trois heures, ne s'était pas montré, est apparu tout à coup à la lucarne de son grenier et a fait deux fois feu sur la foule. M. Jules Rason et Mme Charles ont été blessés. Les abords de la maison deviennent dangereux ; on vient de demander des troupes.

INCENDIE & EXPLOSION

dans les ateliers du « Nouvelliste » de Bordeaux

Plusieurs blessés. — Dégâts considérables

Bordeaux, 12 janvier. — Un commencement d'incendie s'est déclaré, ce matin, dans les ateliers du « Nouvelliste de Bordeaux ». Le feu, alimenté par la grande quantité de papiers accumulés, prit une rapide extension. Néanmoins, les pompiers, accourus aussitôt, purent le circonscrire et le maîtriser.

Malheureusement, l'incendie avait déterminé une fuite de gaz et, soudain, vers onze heures, une formidable explosion se produisait. Tout l'immeuble en fut ébranlé du haut en bas ; les vitres ont été brisées ; les portes arrachées, les cloisons lézardées. Le rez-de-chaussée a surtout souffert.

Plusieurs employés du journal ont été blessés par des éclats de verre. Un passant, grièvement atteint à la tête, a été transporté dans une pharmacie, où il a reçu les premiers soins.

La commotion fut telle que les vitres des immeubles d'en face ont éclaté. L'explosion a provoqué un commencement d'incendie dont on a eu de la peine à se rendre maître. Un service d'ordre a été établi dans la rue. Les dégâts sont très considérables.

LA LOI SUR LES ASSOCIATIONS ET L'INTERPELLATION DU PAPE

Paris, 12 janvier. — De nombreux commentaires accompagnent ce matin l'annonce de la jonction de l'interpellation Sembat sur la lettre de Léon XIII avec la loi sur les associations. « Il se pourrait, dit le « Siècle », que le vote de l'ordre du jour motivé, destiné à clore l'interpellation, fût renvoyé jusqu'au vote final de la loi sur les associations dont il formerait alors le commentaire et le complément ».

« C'est M. Waldeck-Rousseau qui répondra à l'interpellation, se réservant de compléter ses explications, si cela est nécessaire, dans le discours qu'il fera ultérieurement sur la loi des associations ».

L'« Evènement » dit, d'autre part, tenir de bonne source, que le nonce apostolique s'est rendu, vendredi après-midi à l'Elysée, pour faire part au président de la République, des instructions qu'il a reçues de Rome au sujet de la partie de la loi sur les associations, visant les ordres religieux.

« Mgr Lorenzelli a déclaré à M. Loubet, ajoute l'« Evènement », qu'il était autorisé à lui faire savoir que dans le cas où le ministère ne prendrait pas devant la Chambre la défense des Congrégations, les rapports entre le Vatican et le gouvernement français subiraient inévitablement une certaine tension ».

LES BIENS DES MOINES

Veut-on savoir ce que coûterait à la France la spoliation des religieux ? Ils ont un milliard (1.000.000.000) ! Tous ces zéros troublent les têtes. Supposons que le chiffre soit exact. L'Etat prendra ce milliard, le placera à trois pour cent et inscrira au chapitre des recettes annuelles une nouvelle somme de 30 millions. Tout va bien jusqu'ici, mais une fois les religieux dépouillés de leurs biens et dispersés, il faudra nécessairement leur servir une petite rente. L'Assemblée Nationale décréta, en 1789 (2-4 novembre) que tous les biens ecclésiastiques étaient à la disposition de la nation, mais « à la charge de pourvoir, d'une manière convenable, aux frais du culte, à l'entretien de ses ministres et au soulagement des pauvres ». Plusieurs fois, l'Assemblée Constituante renouvela cet engagement, et c'est là l'origine du budget des cultes. Or il faut espérer que M. Waldeck-Rousseau y mettrait autant que les grands hommes de la Révolution, autrement ce serait un vol pur et simple. J'estime que le gouvernement accorderait à chaque religieux et religieuse 1 franc par jour. Il y a, en France, 30.000 religieux et 130.000 religieuses : ce serait donc une dépense de 58 millions à inscrire au budget.

On serait bien obligé également de nourrir leurs 110.000 malades, infirmes et vieillards, leurs 60.000 orphelins, 12.000 filles repenties, 60.000 aliénés, aveugles, sourds-muets, etc., soit en tout 250.000 personnes dont l'entretien ne coûte présentement rien à l'Etat et pour lesquelles il faudrait grever encore le budget d'environ 125 millions.

Mais les 1.600.000 enfants élevés gratuitement par les religieux et religieuses coûteraient désormais 90 millions en passant des écoles libres aux écoles laïques.

En résumé, l'Etat acquerrait 30 millions de recettes, et s'engagerait au moins à 270 milions de dépenses nouvelles.

LA PROCHAINE ENCYCLIQUE

sur la « Démocratie chrétienne »

Paris, 12 janvier. — La « Croix » publie la lettre suivante :

« Rome, 12 janvier. — On ne fait que parler à Rome de l'Encyclique future sur la « Démocratie chrétienne ».

» Ce document pontifical, annoncé depuis des mois, devait être publié en novembre, comme clôture des Congrès catholiques qui se sont tenus à Rome. Il a cependant été retardé pour des motifs divers, et on était même allé jusqu'à dire que le Souverain Pontife en avait abandonné l'idée.

» Léon XIII attendait cependant que toute cette agitation factice se fut calmée et que sa parole pût descendre sur un peuple tout disposé à l'écouter et à le suivre.

» C'est maintenant une affaire de quelques jours et les journaux, ils ne donnent pas le résumé anticipé du document pontifical, en tracent d'une façon plus ou moins fantaisiste la genèse.

» On sait que le Souverain Pontife y emploie et consacre en quelque sorte le mot de « démocratie chrétienne ». Mais, s'il s'en sert, il en donne une définition, car à un mot nouveau — et on ne peut nier que celui-là ne le soit — dans la sainte Eglise, il faut une définition nouvelle.

» Après avoir indiqué ce qu'il entend par le mot « démocratie », le Pape trace aux catholiques leur route au milieu des opinions opposées qui se font jour, leur indique les écueils de droite et de gauche, et rappelle les grandes lois de l'Evangile qui sont la base de toutes les relations sociales.

» Si, en effet les catholiques observaient mieux ce texte : « Aimez Dieu de tout votre cœur et votre prochain comme vous-même », et cet autre : « Cherchez d'abord le royaume de Dieu et sa justice et toutes ces choses (celles précisément que s'occupe à procurer la démocratie chrétienne) vous seront données par surcroit », il y a longtemps que la question sociale serait résolue. »

LES AFFAIRES EN FILS ET TISSUS DE LAINE

AVEC LES ÉTATS-UNIS

Modification possible du tarif américain

Sous ce titre « A Dicindling industrie » (une industrie décroissante), un journal de Boston a publié récemment un article très intéressant. Il ne s'agirait pas moins d'une modification du tarif américain en ce qui concerne l'entrée de la laine brute et comme conséquence des peignés, fils et tissus de laine, voici la traduction littérale d'un passage de cet article :

« Si l'on pouvait obtenir l'expression des sentiments réels des fabricants les plus en évidence, l'on courrait peu de risques en avançant qu'ils affirmeraient que leur situation actuelle serait infiniment meilleure qu'elle n'est si, quand le tarif Dingley était en préparation, il avait été simplement adopté, sans changement matériel, les clauses de laines et de lainages du tarif Wilson (the wool and woollen schedules of the Wilson law). On peut dire qu'un tel point de vue, de la situation exclut l'idée des intérêts des producteurs de laines, mais il faut avoir dans l'esprit que la production de la laine dans ce pays, ainsi que le fait remarquer M. North, n'est que temporaire n'étant en grande partie qu'une industrie de ranch (because largely a ranch industry).

Le ranch industry n'est pas encore du fermage, c'est l'établissement dans un pays non connu ou non occupé jusqu'alors d'étrangers qui y font ce qu'ils peuvent pour l'élevage tout d'abord, bêtes à cornes, moutons, chevaux, etc.

Ce M. North dont il est question est le secrétaire de la National Association of wool manufacturers ; il peut être considéré comme le porte-voix du chef d'une des plus importantes des industries lainières des Etats-Unis, lequel était, en 1892, ennemi de l'élection Cleveland, complètement opposé à la free-wool, entrée libre de la laine. Depuis ce chef d'industrie, ayant installé un peignagé de 65 à 70 peignenses Noble, a changé d'avis. Dans un numéro prochain, nous indiquerons quelques-uns des arguments de ce M. North.

LE NAUFRAGE DE LA « RUSSIE »

DÉCLARATIONS DU COMMANDANT JOUVE

Marseille, 12 janvier. — Interviewé sur la cause de l'échouement de la « Russie », le commandant Jouve a confirmé que le sinistre était dû à une confusion de feux.

Le feu électrique du phare de Faraman a deux éclats blancs de dix en dix secondes, chaque éclat séparé par une éclipse de deux secondes ; la durée de chaque éclat est d'une seconde ; celui de Planier, un groupe de trois éclats blancs séparés par un éclat rouge de quinze en quinze secondes.

Mais pendant les tempêtes on alimente le phare de Faraman avec du pétrole ce qui lui donne parfois, dans la brume, des éclats rouges, c'est cette particularité qui a causé l'erreur et amené l'échouement du paquebot.

APRÈS LE NAUFRAGE

Marseille, 12 janvier. — Aussitôt après le débarquement et dans la soirée d'hier, on a recueilli, de la bouche des passagers, des détails sur la terrible catastrophe.

L'ÉQUIPAGE

Tous s'accordent à déclarer que la conduite des officiers a été admirable. Le commandant Jouve a été notamment d'un courage et d'un sang-froid remarquables. Son portrait n'est pas un hors d'œuvre en ce récit :

Le commandant est un homme de taille moyenne ; il est âgé de 53 ans. Sa figure, que durcit une barbe en fer à cheval, respire l'énergie et aussi la bonté. Il compte plus de trente années de service, dont 15 de commandement. Il va prendre sa retraite, et passait, jusqu'à ce jour, pour le plus heureux commandant de la compagnie. Il n'avait eu, avant ce douloureux évènement, aucun accident dans sa longue carrière de marine. On voit, sur sa physionomie, combien cet homme a dû souffrir pendant les quatre jours et les quatre nuits qu'il a passés sur la passerelle de son navire, donnant à tous l'exemple le plus beau du courage et de l'abnégation.

Au moment du sauvetage, alors que les canots accostaient pour recevoir les passagers, il se plaça à la coupée, le révolver au poing, pour s'opposer à tout incident pouvant compromettre le bon ordre du sauvetage.

Cette attitude, jointe au bon esprit général, qui animait les passagers et l'équipage, fit que, jamais, transbordement similaire ne s'opéra avec plus de méthode et de tranquilité.

Si l'attitude des officiers a été admirée par tous, il n'y a pas à faire, par contre, paraît-il, les mêmes éloges pour certains employés du bord, dont la conduite laissa fort à désirer. Le capitaine en second, pour s'en faire obéir, dût les menacer d'un révolver. Cet officier passa toutes les nuits le révolver au poing. Ces dires sont malheureusement confirmés par M. Meslanoy-Martin, et Blanche Roudil, d'Alger, MM. Decoul, Mende, Degraisseac, Moïse, Nahol, Mellour, Tesserot, vérificateur des Douanes, à Marseille, Bouket, étudiant en médecine à Paris sont unanimes à faire l'éloge des officiers, mais restent significativement muets sur certains employés du bord. On fournit aussi, des détails regrettables intéressants, au point de vue des responsabilités et des mesures à prendre pour assurer l'efficacité des secours maritimes. M. Garnier, soldat au 5me régiment de chasseurs d'Afrique a, notamment, fait, à un de nos confrères, le récit que voici :

« Aucun des matelots de l'équipage ne connaissait la manœuvre du télégraphe à bras. Fort heureusement, il se trouvait, parmi les passagers, un marin torpilleur, nommé Dobros, matelot du « Jaureuibery », retour de permission, très au courant de ce genre de signaux, et au service duquel il fallut avoir recours. Sans lui nous n'aurions pu communiquer, ni avec la côte, ni avec les bâtiments qui furent envoyés ensuite du côté de la haute mer. Le brave marin s'offrit au commandant pour gagner seul la côte dans une embarcation, afin de porter une amarre.

» On n'accepta pas son héroïque dévouement, parce qu'il aurait couru à une mort certaine, et parce que sa présence était indispensable pour le télégraphe.

» Un chauffeur, l'estomac vide, refusa de travailler, et le commandant dut lui mettre le revolver sur le front. Il faut que je vous dise qu'il y avait, à bord, deux canons porte-amarre mais qui ne fonctionnaient pas. Il eût été facile, avec l'un de ces engins, d'envoyer un filin à la côte. »

LES PASSAGERS

Les passagers ont été, eux aussi, à la hauteur des circonstances, en dépit de quelques mauvais moments, a déclaré lui-même le commandant Jouve :

« C'est ainsi, a-t-il ajouté, que Mme Colombani, très affectée et que nous avons du laisser à Faraman, a eu hier un accès de désespoir. Elle voulait se tuer et demandait un révolver. Ce matin, en trouvant, sur la plage, son mari qui était venu hier, de Paris, elle a éprouvé une émotion de joie si intense qu'elle a eu une crise assez sérieuse. Elle n'a pas pu supporter le voyage.

« Le brigadier Paul Gréforio, des chasseurs à cheval, a débarqué hier avec le même sang-froid que s'il sortait du quartier. Moi, je suis bien content, dit-il, je n'ai pas prévenu ma famille, qui habite Marseille, que je partais en permission ; elle est donc loin d'être inquiète sur mon compte.

» Un passager, qui a été très entouré, sur la plage de Faraman, par ses compagnons d'infortune, est le soldat de la légion étrangère, Wilhem Sisser, de Miederkoerichen (Bavière). Il ne parle pas un mot de français. Sa conduite a été sublime de dévouement et de courage. Au moment où la mer a enfoncé un panneau des premières, sur les indications de Colombani, officier principal d'administration, il a aveuglé l'ouverture, qui venait de se produire, au moyen de portes de cabines et de matelas, et, sans avoir reçu aucun ordre, il est resté à ce poste périlleux, jusqu'au moment du sauvetage. Il est donc demeuré, dans l'eau, simplement vêtu de son caleçon et de sa chemise, pendant plus de trente heures.

» Sisser a quitté la légion à cause d'une maladie de poitrine. Les exemples de dévouements de ce genre sont très nombreux. Malgré leurs souffrances personnelles, les passagers ont compati largement à des misères plus poignantes. »

Malgré leurs souffrances personnelles, les passagers ont compati largement à des misères plus poignantes ; c'est ainsi que Mme Coraix, de Lyon, qui revenait d'Oran avec son mari et son jeune enfant de cinq mois, la petite Laure, ayant vu son lait se tarir par suite de l'émotion et de l'insuffisance de la nourriture, fut obligée de donner au pauvre petit des biberons d'eau chaude. Chacun, cependant, oubliait ses privations pour se préoccuper de l'enfant.

Hier, sur la plage, chacun entourait le mignon bébé qui souriait à tous en agitant ses petits bras ; plus d'eau sucrée, aussi suçait-il frénétiquement le biberon rempli d'un lait bien chaud que Mme André, femme du directeur de la Compagnie Dechiney, lui faisait donner. Chacun voulait l'embrasser.

ACCIDENTS ET INCIDENTS

Quelques accidents, heureusement sans gravité, se sont produits dans la hâte à porter secours aux